

Lutte contre les thérapies de conversion



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 21 septembre 2021

La secte LGBT [a fait déposer](#) une proposition de loi par les députés LREM interdisant les “thérapies de conversion”, pour que les personnes inverties puissent retrouver un comportement normal.

Nous avons déjà vu que cette proposition de loi [propose](#) de sanctionner les parents qui voudraient éviter à leurs enfants d’être des invertis, avec retrait de l’autorité parentale !

Dans le [rapport](#) sur les fameuses thérapies de conversion, il est envisagé d’assimiler à un délit, sous certaines conditions, les discours prônant la chasteté, notamment lorsqu’ils suggèrent que l’orientation sexuelle des jeunes homosexuels est une anomalie. Voici l’extrait exact :

Enfin, une précision pourrait également être apportée s’agissant du délit de harcèlement sexuel afin d’y assimiler, sous certaines conditions, la volonté de transformer l’orientation sexuelle ou l’identité de genre d’une personne, ainsi que les discours prônant la chasteté, notamment lorsqu’ils suggèrent que l’orientation sexuelle des jeunes homosexuels est une anomalie.

La commission des lois se réunit [aujourd’hui](#) sur ce dossier.